

Ligne de bus 61: Rue Gustave Fuss

Réaménagement du profil de voirie et des carrefours adjacents pour une
meilleure circulation des bus standard

Commune de Schaerbeek
Commune de Saint-Josse-Ten-Noode

STIB

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

76, Rue Royale
1000 Bruxelles

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Janvier 2017

**Note explicative
DPU 1665/02**

DEVR - DPU 1665

Contenu

1	INTRODUCTION	3
1.1	Objet de la demande de permis d'urbanisme.....	3
1.2	Gestionnaire de la voirie	3
1.3	Composition du dossier	3
2	Présentation du projet	4
2.1	Situation	4
2.2	Situation existante	4
2.2.1	Plan régional d'Affectation du Sol.....	4
2.2.2	Plan particulier d'Affectation du Sol (PPAS).....	5
2.2.3	Le statut et la hiérarchie des voiries	5
2.2.4	Environnement bâti.....	6
2.2.5	Végétation.....	6
2.2.6	Circulation automobile	6
2.2.7	Stationnement.....	6
2.2.8	Piétons	7
2.2.9	Les lignes de transport public.....	7
2.2.10	Itinéraires cyclables régionaux	8
2.2.11	Éclairage	8
2.2.12	Matériaux	8
3	Objectifs du projet	9
4	Description générale du projet	9
5	Impact du chantier	10

1 INTRODUCTION

1.1 Objet de la demande de permis d'urbanisme

La demande de permis d'urbanisme porte sur une modification du profil de voirie de la rue Gustave Fuss et des carrefours adjacents formés avec les rues Rouen-Bovie et Eeckelaers d'une part et les rues André Van Hasselt et Thomas Vinçotte d'autre part.

1.2 Gestionnaire de la voirie

Les voiries se trouvent toutes sur le territoire de deux communes: Schaarbeek et Saint-Josse-Ten-Noode

La rue Gustave Fuss est une voirie communale.

1.3 Composition du dossier

La présente demande de permis d'urbanisme se compose des documents cités ci-dessous :

Référence	Titre	Remarque
DPU 1665/01	Formulaire de demande de permis d'urbanisme relative à des actes ou travaux d'infrastructure	
DPU 1665/02	Présentation du projet	Le présent document.
DPU 1665/03	Plan de situation	
DPU 1665/04	Document de synthèse en format A3	
DPU 1665/05	Situation existante de fait	
DPU 1665/06	Plan et coupes du projet	
DPU 1665/07	Plan des impétrants	
DPU 1665/08	Reportage photographique	

La présente demande présente d'abord les documents généraux se rapportant à :

- La localisation
- Le statut et la hiérarchie des voiries
- Les lignes de transports publics
- Les itinéraires cyclables régionaux

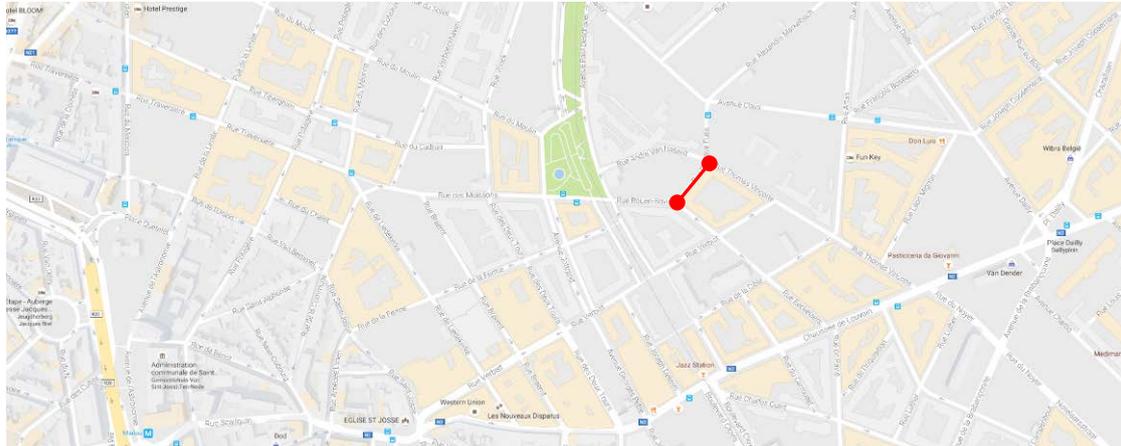
Ensuite, les points suivants sont abordés :

- La situation existante
- Les objectifs du projet
- La description du projet

2 Présentation du projet

2.1 Situation

Le projet se situe sur le territoire de deux communes: Schaarbeek et Saint-Josse-Ten-Node. Il concerne la ligne de bus 61 allant de Gare du Nord à Montgomery. La demande porte sur la portion de la rue Gustave Fuss comprise entre le carrefour rue Rouen-Bovie - rue Eeckelaers et le carrefour rue André Van Hasselt - rue Thomas Vinçotte. La demande porte également sur ces carrefours.



Source [googlemaps.be](https://www.google.com/maps)

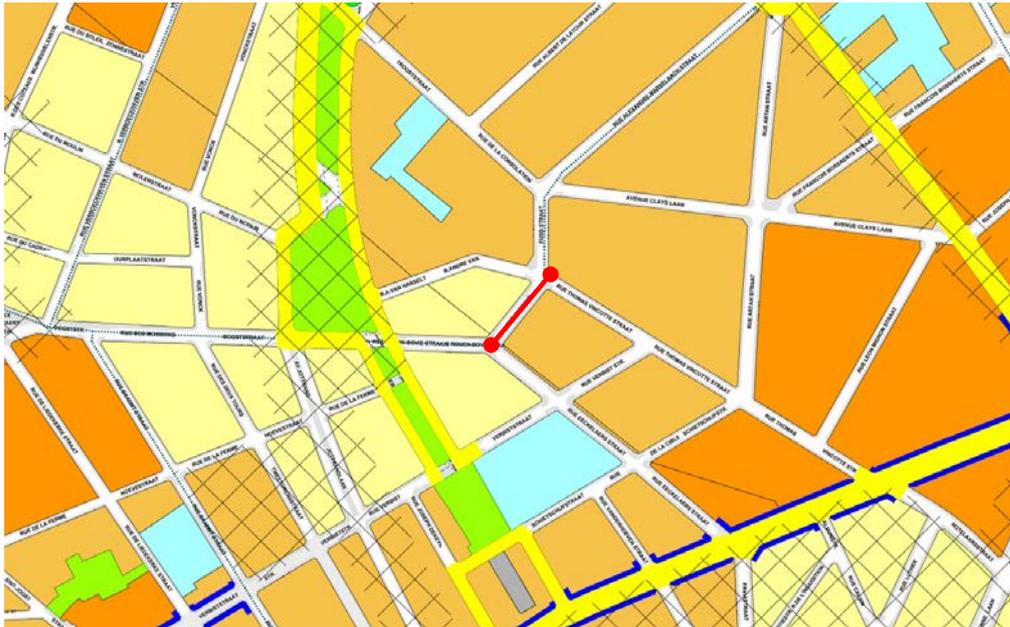
2.2 Situation existante

Une analyse de la situation sur le terrain et suivant les plans régionaux en vigueur nous a conduits aux constats suivants :

2.2.1 Plan régional d'Affectation du Sol

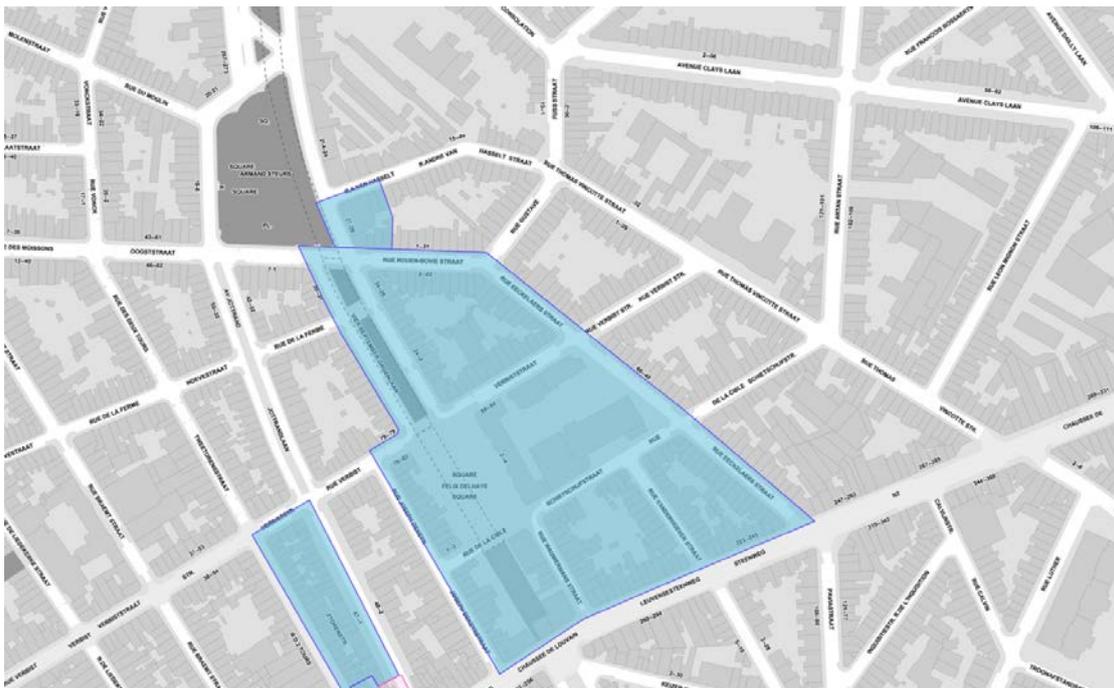
Selon le Plan régional d'Affectation du Sol (source: BruGIS sur la base de UrbiS2), on relève les affectations du sol suivantes autour de la rue Gustave Fuss :

- "Zone d'habitation à prédominance résidentielle" adjacente à l'ouest
- "Zone d'habitation" adjacente à l'est
- Le square Armand Steurs et le canal ferroviaire sont indiqués comme zone d'espaces verts.
- L'avenue Paul Deschanel, la chaussée de Louvain et la place Dailly sont des éléments structurants.
- Les hachures carrées représentent: Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement.



Extrait du Plan régional d'Affectation du Sol (source: BruGIS sur la base d'UrbiS2).

2.2.2 Plan particulier d'Affectation du Sol (PPAS)

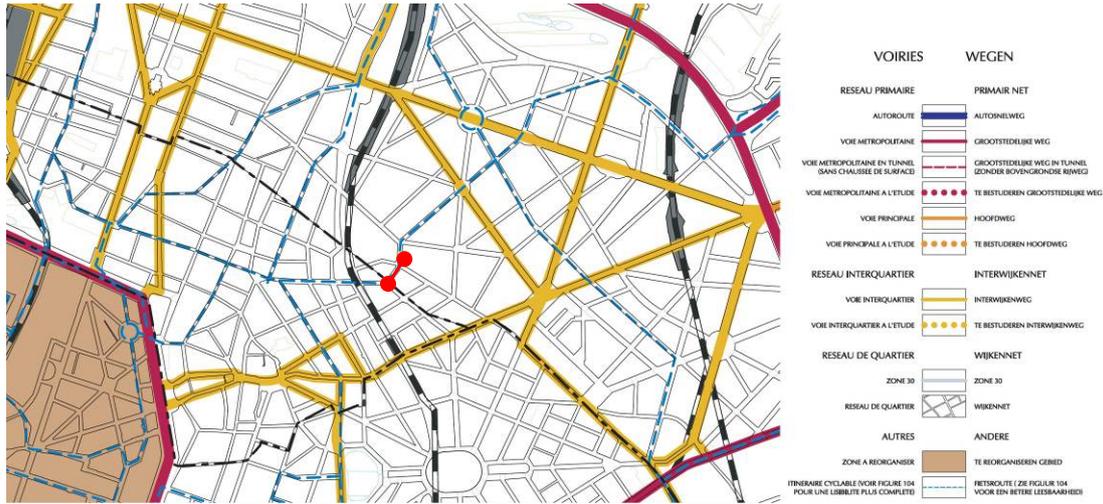


PARTIE DE L'ILOT COMPRIS ENTRE LA RUE R. BOVIE, la place a. steurs et la rue a. van hasselt
14/PPAS/167323

SQUARE DELHAYE
ILOT COMPRIS ENTRE LES RUES DEKEYN, verbist, de la cible et eeckelaers
14/PPAS/167322

2.2.3 Le statut et la hiérarchie des voiries

La carte ci-dessous présente la hiérarchie des voiries autour de la rue Gustave Fuss.



Extrait du Plan régional de développement - Carte n°5 Voories (PRD – AG 12/09/2002)

Dans le Plan régional de développement (PRD), la rue Gustave Fuss est reprise comme piste de cyclotourisme 1 (direction Zaventem - Woluwe-Saint-Etienne).

Comme indiqué au PRD, les autres voiries, situées de part et d'autre, sont des rues faisant partie du réseau de quartier.

La rue Gustave Fuss est une à double sens et dispose d'une bande de stationnement des deux côtés de la rue. À hauteur du carrefour formé avec les rues Rouen-Bovies et Eeckelaers, une zone (de 17 mètres de long) d'interdiction de stationner est délimitée du côté sud-est de la rue Gustave Fuss (voir photo n°4 dans le document DPU 1665/08).

2.2.4 Environnement bâti

Les maisons de rangée de la rue Fuss sont presque toutes des habitations divisées en plusieurs unités d'habitation. Les habitations sont caractérisées par :

- Un premier niveau en entre-sol
- Balcons, ornements et garde-corps en fonte
- Généralement des châssis en plusieurs parties
- Grandes hauteurs d'étage
- Maçonnerie embellie par des bandes de contraste.
- Linteaux embellis en maçonnerie, fer et béton contrastants. Souvent exécutés en arc
- Loggia

2.2.5 Végétation

Quatre *Gleditsia triacanthos* sont présents dans rue. De plus, du lierre est prévu au sous-étage, dans le trou de plantation des arbres.

2.2.6 Circulation automobile

La rue Gustave Fuss est à double à sens et la circulation y est fluide. La rue est trop étroite pour permettre la circulation de bus dans les deux sens.

2.2.7 Stationnement

La rue Gustave Fuss est une à double sens et dispose d'une bande de stationnement des deux côtés de la rue. À hauteur du carrefour formé par les rues Rouen-Bovies et Eeckelaers, une zone (de 17 mètres de long) d'interdiction de stationnement est délimitée du côté sud-est de la rue Gustave Fuss (voir photo n°4 dans le document DPU 1665/08).

2.2.8 Piétons

Des deux côtés de la rue, des trottoirs d'environ 3 m de large sont prévus. À hauteur des carrefours, le trottoir est plus large. Le point de traversée à hauteur du carrefour formé avec la rue Eeckelaers est pourvu d'un plateau ralentisseur. Tout ce carrefour est pourvu de dalles podotactiles. Le carrefour avec la rue Thomas Vinçotte - Rue André Van Hasselt n'est pas équipé de dalles podotactiles.

2.2.9 Les lignes de transport public

La carte ci-dessous montre les différentes lignes de transport public qui se trouvent dans le voisinage de la rue Gustave Fuss.



Plan du réseau de transports en commun - MTB. (Source: STIB)

1) Train

La Gare du Nord est accessible à pied depuis la zone de projet (1,5 km).

2) Transports publics

Les lignes de tram 25 et 62 se trouvent à 650m; l'arrêt de métro Madou, situé à 1 km de là, est accessible à pied.

3) Bus

Comme on peut le voir sur la carte ci-dessus, la ligne de bus 61 est une ligne importante pour désenclavement du quartier. La ligne de bus procure une bonne connexion avec la Gare du Nord ou la direction Brabançonne - Mérode - Montgomery. La ligne de bus 61 a une fréquence d'1 bus toutes les 15 minutes dans une seule direction. 1 bus toutes les 7,5 minutes dans les deux directions.

2.2.10 Itinéraires cyclables régionaux

La carte ci-dessous montre les itinéraires cyclables régionaux (ICR)



Itinéraires cyclables régionaux. (Source: BruGIS)

Comme déjà dit dans le chapitre 2.3 "Le statut et la hiérarchie des voiries", l'itinéraire régional cyclable 1 passe par la rue Gustave Fuss.

2.2.11 Éclairage

L'éclairage public est fixé aux maisons.

2.2.12 Matériaux

Le revêtement routier ainsi que les places de stationnement longitudinales sont asphaltés et présentent des dégâts à différents endroits.

Les trottoirs sont partiellement réalisés en dalles de béton classiques et partiellement en dalle de pavage en pierre naturelle.

3 Objectifs du projet

Le projet vise à :

- Desservir de manière plus fluide la ligne de bus 61 grâce à un profil de voirie élargi pour le trafic motorisé
- Réaménager et uniformiser les trottoirs
- Diminuer la congestion routière et, dans le même temps, les nuisances sonores/olfactives.
- Ajouter de la végétation dans la rue

4 Description générale du projet

Élargissement du profil de la voirie pour la circulation automobile.

Pour fluidifier la circulation, on opte pour l'élargissement de la chaussée. Cela permet de réduire la congestion automobile dans la rue, au bénéfice de la qualité de l'air. Il y aura moins de nuisance sonore et une meilleure qualité de l'air grâce à la fluidification du trafic. Grâce à l'élargissement du plateau ralentisseur, trois points de traversée sont devenus plus sûrs.

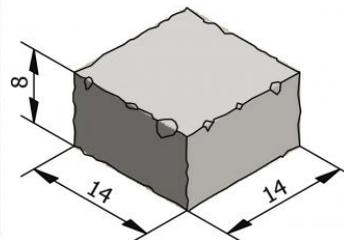
Le sens de circulation de la rue Eeckelaers n'a pas d'influence sur le projet. Au sein du projet, les sens de circulation actuels sont conservés.

Matériaux

Le réaménagement permet d'uniformiser l'aspect de la rue.

Comme indiqué sur le plan DPU1665_06

1. Dalles de béton 20x20cm (petite partie trottoir)
2. Platines rustiques couleur Roubaix (gris) avec dimensionnement 14/14/8 (trottoir)



3. Asphalte (voirie)
4. Pierre de récupération (places de parking)
5. Bordures en granit belge (pierre bleue belge)

Végétation

Lors de l'élargissement de la voirie et des zones d'évitement aux carrefours, 4 arbres devront être coupés et 3 devront être replantés. Au carrefour avec la rue Eeckelaers, un arbre sera abattu en vue de garantir un espace suffisant pour le rayon de braquage du bus. À ce carrefour, la même sorte d'arbre sera replantée: *Gleditsia triacanthos*. À l'autre carrefour, nous prévoyons de replanter la même essence d'arbre (*Prunus sp.*).

En plus des arbres, deux espaces de plantations sont prévus. Nous prévoyons dans les espaces de plantations le même type de végétation que dans la zone verte située sur le boulevard des Quatre Journées (*Cotonéaster*, *Berbéris*, *Buxus*, graminées,...)

Piétons et cyclistes

Les trottoirs rétréciront un petit peu pour atteindre une largeur de 2,5m. Des dalles podotactiles à hauteur des points de traversée sont prévues pour la totalité du projet. Tout le carrefour rue Eeckelaers - rue Fuss - rue Rouen-Bovie est équipé d'un plateau ralentisseur. Les points de traversée sont ainsi sécurisés à ce carrefour. Comme la voirie est élargie, les cyclistes reçoivent aussi une meilleure place sur la rue Gustave Fuss. Une bande cyclable suggérée est ajoutée sur la voirie.

Stationnement

L'équilibre de stationnement reste inchangé. Il y a 16 places de parking dans la rue Gustave Fuss.

5 Impact du chantier

La durée du chantier est estimée à environ 4 mois.

Le chantier débutera le plus vite possible après l'obtention du permis d'urbanisme.

Circulation automobile

La circulation au cours des travaux sera organisée suivant les impositions qui figurent au cahier spécial des charges :

"L'entrepreneur soumet, en temps opportun, à l'approbation de l'administration, avant le début des travaux et à l'occasion de chacune des phases d'exécution des travaux ainsi qu'à chaque demande du fonctionnaire-dirigeant, des plans de signalisation et de balisage du chantier.

Les plans, dont question ci-dessus, doivent d'autre part être soumis par l'entrepreneur au service de police de la zone dont les remarques ou impositions devront être respectées".

Le dispositif qui sera mis en place pour informer les riverains durant les différentes phases de travaux et pour répondre à leurs demandes limitera la gêne et visera à satisfaire au mieux les besoins.

Transport public

Les travaux demanderont de dévier temporairement la ligne de bus 61. Un itinéraire sera proposé selon les différentes phases de chantier afin de maintenir une desserte optimale. Des arrêts temporaires peuvent également être aménagés durant le chantier (aménagés le long de la route de déviation).

Les piétons

Les mesures habituelles seront imposées à l'entrepreneur, de façon à assurer la sécurité des piétons et leur garantir l'accès aux immeubles/habitations.

Stationnement

Une interdiction de stationner sera instaurée pendant le temps nécessaire à la réalisation des travaux.